

# **Termes de Référence – Consultant(e) individuel(le) spécialiste en prévention et réponse aux Violences Basées sur le Genre (VBG)**

## **Projet Inga-3, République Démocratique du Congo (RDC)**

### **1. Contexte du projet Inga-3**

La République Démocratique du Congo (RDC) fait face à des besoins énergétiques immenses et croissants, tandis qu'une grande partie de la population demeure sans accès à l'électricité. En 2022, on estimait à environ 78 millions le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'électricité en RDC, contre 53 millions en 2005. Ce déficit énergétique (évalué à environ 3 000 MW) freine le développement économique, décourage les investissements industriels et entraîne le recours à des sources d'énergie de substitution coûteuses et polluantes (générateurs diesel, bois de chauffe, etc.).

Face à cette situation, le Gouvernement s'est engagé à valoriser et concrétiser le potentiel hydroélectrique du site d'Inga en développant le projet Grand Inga, dont la prochaine phase est le projet Inga-3 (le Projet). Cette infrastructure hydroélectrique de portée stratégique nationale et régionale est souvent qualifiée de projet « à hauts risques et à bénéfices importants » en raison de son ampleur et de ses enjeux socio-économiques et environnementaux.

### **2. Programme de Développement du projet Inga-3 (PDI3)**

Le Programme de Développement du projet Inga-3 (PDI3) a été élaboré avec l'appui de partenaires techniques et financiers tels que la Banque mondiale, l'IFC et la Banque Africaine de Développement (BAD). Ces bailleurs de fonds promeuvent une approche intégrée et flexible, tirant les leçons des expériences passées sur les précédents projets Inga-1 et Inga-2, afin de maximiser les retombées positives du Projet tout en gérant rigoureusement les risques environnementaux et sociaux, y compris les risques de violences basées sur le genre (VBG).

Le PDI3 est structuré en deux composantes visant à préparer et à accompagner la mise en œuvre du Projet de manière durable et inclusive :

- Composante 1 : Préparation du Projet – mise en place des bases institutionnelles, techniques et financières pour le développement du Projet, jusqu'à la structuration du contrat de partenariat. Cette composante inclut notamment les études de faisabilité technique, les études d'impact environnemental et social, ainsi que l'élaboration des cadres de gestion environnementale et sociale (CGES) du Projet.
- Composante 2 : Préparation du pays au Projet – soutien à une série d'activités permettant aux communautés locales, aux institutions publiques et privées, et au pays dans son ensemble de tirer profit des opportunités liées au Projet. Les activités de cette composante s'articulent autour de trois piliers :

- (a) Développement communautaire autour des zones impactées pour améliorer l'accès aux infrastructures et services de base (éducation, santé, eau potable, électricité, etc.) et réduire les inégalités entre zones rurales et urbaines ;
- (b) Développement du corridor de croissance d'Inga pour stimuler la croissance économique et les investissements le long du corridor de transport d'électricité ;
- (c) Renforcement des systèmes et capacités locaux afin d'accroître les compétences nationales (et potentiellement régionales) liées au développement du Projet.

En parallèle de ces composantes, une attention particulière est portée aux mesures de sauvegarde environnementale et sociale, dont la prévention et la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) (y compris l'Exploitation et les Abus Sexuels et le Harcèlement Sexuel, (EAS/HS)). Les bailleurs de fonds, comme la Banque mondiale, l'IFC et la BAD exigent la mise en place de dispositifs robustes pour gérer les risques VBG/EAS/HS (tels que des codes de conduite pour les travailleurs, des mécanismes de gestion de plaintes sensibles aux VBG, des plans d'action VBG, etc.), conformément à leurs normes internationales de sauvegarde. En particulier, le Projet devra respecter les Normes Environnementales et Sociales (NES1 à NES10) de la Banque mondiale, le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) du Projet, le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), ainsi que les exigences pertinentes de l'Accord de Financement signé le 2 juin 2025. Ces dispositions visent à protéger les populations riveraines, en particulier les femmes et les enfants, des impacts négatifs potentiels liés à l'afflux de travailleurs et aux changements socio-économiques induits par le Projet.

### **3. Cadre institutionnel de mise en œuvre du PDI3**

La mise en œuvre technique et fiduciaire du PDI3 est confiée à l'Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand Inga (ADPI-RDC), un service spécialisé rattaché à la Présidence de la République. Créée par Ordonnance Présidentielle n°15/079 du 13 octobre 2015 et renforcée par l'Ordonnance n°18/004 du 09 janvier 2018, l'ADPI a pour mandat de planifier, promouvoir et exécuter le projet Grand Inga. Elle coordonne l'ensemble des acteurs concernés – ministères sectoriels, entreprises publiques (telles que la SNEL), bailleurs de fonds internationaux, communautés locales et société civile – afin de garantir que le Projet s'aligne sur les priorités nationales de développement économique, social et environnemental.

Plusieurs parties prenantes institutionnelles appuient le Projet (Ministères des Finances, de l'Environnement, des Ressources Hydrauliques et Électricité, du Genre, agences nationales, entités provinciales et locales, etc.). La coordination des aspects VBG/EAS/HS nécessite une attention transversale particulière. C'est dans ce cadre que l'ADPI-RDC (le Client), avec le soutien financier de la Banque mondiale, prévoit de recruter un(e) Consultant(e) individuel(le) à temps plein en tant que Spécialiste en prévention et réponse aux VBG au sein de son équipe de coordination du projet.

Ce(cette) spécialiste VBG travaillera en étroite collaboration avec les autres experts de l'Unité de Coordination du Projet (UCP) et les partenaires du projet (spécialistes en questions environnementales, développement social, etc.), afin de s'assurer que les risques

de violences basées sur le genre soient pris en compte et traités de manière appropriée tout au long du cycle du Projet. Il/Elle travaillera également avec les experts de l'ADPI pour renforcer leurs capacités, et coordonnera avec les acteurs impliqués dans la lutte contre les VBG (services étatiques et organisations non gouvernementales) pour harmoniser les approches. Ce recrutement s'inscrit dans les engagements pris dans le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) du Projet et dans l'Accord de Financement précité, qui prévoient notamment le renforcement des capacités de l'ADPI par l'intégration d'un(e) Spécialiste VBG dédié(e).

#### **4. Mission du(de la) Consultant(e) Spécialiste en VBG**

##### **4.1. Objectif de la mission**

Placé(e) sous l'autorité hiérarchique du Directeur du Projet PDI3, le/la Spécialiste VBG aura pour mission principale de veiller à l'intégration effective et à la prise en charge adéquate de toutes les questions relatives aux violences basées sur le genre (y compris l'Exploitation et les Abus Sexuels et le Harcèlement Sexuel (EAS/HS)), dans la planification et la mise en œuvre des activités du Projet. Cela inclut l'ensemble des composantes et piliers du PDI3, y compris le pilier (a) de développement communautaire autour des zones impactées qui inclut des activités spécifiques sur la gestion de VBG – au-delà des activités de gestion de risques sociaux.

Le/la Consultant(e) s'assure ainsi que toutes les dispositions et mesures de prévention, d'atténuation et de réponse aux VBG/EAS/HS sont déployées conformément : (i) à la législation nationale en vigueur, (ii) aux politiques et normes de sauvegarde environnementale et sociale des bailleurs de fonds (notamment les Normes Environnementales et Sociales – NES1 à NES10 – de la Banque mondiale, les Normes de Performance de l'IFC et les sauvegardes intégrées de la BAD en matière de risques VBG/EAS/HS), et (iii) aux bonnes pratiques internationales en la matière.

Le/la Spécialiste VBG agit en concertation avec toutes les parties prenantes concernées et sert de point focal sur les questions de VBG auprès des partenaires techniques et financiers du Projet. Dans l'exécution de sa mission, il/elle collaborera étroitement avec l'équipe de sauvegardes de l'UCP (notamment les spécialistes en environnement et la spécialiste en développement social), ainsi qu'avec les experts de l'ADPI et des autres agences d'exécution impliquées dans le Projet. Il/Elle participera également aux échanges avec les bailleurs de fonds (Banque mondiale, BAD, etc.) sur les aspects VBG/EAS/HS, notamment lors des missions de supervision, audits ou évaluations du Projet. Administrativement rattaché(e) à l'ADPI, le/la Spécialiste VBG produira des rapports réguliers destinés au Directeur du Projet PDI3 et à la Direction de l'ADPI.

##### **4.2. Attributions et tâches du/de la Spécialiste VBG**

De manière générale, le/la Spécialiste en prévention des VBG accomplira les tâches ci-dessous, afin de garantir une gestion rigoureuse des risques VBG/EAS/HS tout au long du Projet :

- Intégration des mesures VBG dans la documentation et les procédures du Projet : il/elle s'assurera que les aspects VBG/EAS/HS, ainsi qu'une perspective genre, seront systématiquement intégrés dans les termes de référence de toutes les études et documents techniques du Projet (par exemple, le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), les études d'impact environnemental et social (EIES), les Plans d'Action de Réinstallation (PAR), etc.). Le/la Consultant(e) contribuera à la relecture et à la validation de ces documents pour y intégrer les mesures VBG appropriées. Il/Elle veillera également à l'inclusion de clauses spécifiques relatives aux VBG/EAS/HS dans les Dossiers d'Appel d'Offres, Demandes de Proposition et contrats des prestataires (entreprises de travaux, missions de contrôle, ONG partenaires, etc.), ainsi qu'à l'intégration de dispositions ad hoc dans les codes de conduite de tous les partenaires du Projet. Enfin, le/la spécialiste s'assurera que ces exigences sont bien comprises et appliquées par l'ensemble des acteurs contractuels.
- Plan d'Action VBG et outils de prévention : il/elle mettra en place et mettra régulièrement à jour le Plan d'Action VBG/EAS/HS du Projet, en veillant à ce qu'il soit budgétisé, assorti d'indicateurs clairs, et ajusté en fonction des résultats des études et des consultations menées sur le terrain. Le Plan d'Action VBG/EAS/HS devra évoluer pour prendre en compte de nouveaux risques identifiés ou des changements de contexte, et intégrer les leçons apprises quant à l'efficacité des mesures déployées. Le/la Consultant(e) développera par ailleurs des supports de communication appropriés (adaptés au contexte socioculturel local) visant à prévenir les comportements à risque, notamment en interdisant l'accès des mineur(e)s aux zones de chantier et aux camps de travailleurs, en explicitant les comportements EAS/HS prohibés envers les membres des communautés locales et entre collègues, et en diffusant les moyens de signaler toute inconduite, abus ou préoccupation. Il/Elle s'assurera de la diffusion effective de ces messages de prévention auprès des communautés riveraines et des travailleurs du Projet.
- Codes de conduite et formation du personnel : il/elle veillera à ce que tous les travailleurs et partenaires du Projet signent et respectent un Code de Conduite individuel conforme aux normes de prévention des VBG/EAS/HS. Ce code de conduite devra inclure un langage explicite sur les comportements prohibés (notamment l'interdiction de toute relation sexuelle avec des mineur(e)s, la notion de consentement éclairé, et la tolérance zéro pour toute forme de violence ou d'exploitation sexuelle), ainsi que les sanctions prévues en cas de manquement. Le/la Spécialiste VBG révisera et adaptera, si nécessaire, les codes de conduite existants des différentes entités partenaires du Projet afin de garantir qu'ils répondent aux exigences des bailleurs en matière de prévention des EAS/HS<sup>1</sup>. Il/Elle supervisera la bonne diffusion de ces codes de conduite et l'appropriation de leur contenu par l'ensemble des travailleurs impliqués (ouvriers, personnel des entreprises contractantes, équipes de supervision, etc.), notamment en

---

<sup>1</sup> Des exemples de telles exigences figurent dans les notes de bonnes pratiques sur la manière de traiter les exigences EAS/HS dans les opérations de la Banque mondiale- <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/b3e4f9273f676308274e8831538d9f91-0290032023/original/SEA-SH-Civil-Works-GPN-Third-Edition-French-translation.pdf>

organisant des sessions de formation et de sensibilisation sur les VBG à l'intention de l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet (personnel des entreprises, mission de contrôle, agents de l'ADPI, ONG partenaires, etc.). Ces formations couvriront les notions de base sur les VBG, les risques spécifiques liés au Projet, les stratégies de prévention et d'atténuation, les obligations de chaque partie (notamment au regard du code de conduite), le fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) sensible aux EAS/HS, ainsi que les services de prise en charge disponibles pour les survivant(e)s. Le matériel et les modules de formation utilisés devront être conformes aux bonnes pratiques internationales et validés par l'ADPI.

- Sensibilisation des communautés riveraines : il s'assurera que les messages transmis lors des campagnes de sensibilisation des communautés locales sont appropriés aux risques VBG/EAS/HS identifiés dans chaque zone d'intervention, adaptés aux activités spécifiques du Projet et culturellement pertinents pour l'audience visée. Le/la Consultant(e) supervisera le contenu de ces campagnes d'information et de sensibilisation (messages radio, affiches, focus groups, théâtre participatif, etc.), afin de garantir qu'ils véhiculent efficacement une politique de tolérance zéro vis-à-vis des VBG/EAS/HS. Il/Elle veillera à ce que les communautés soient informées des canaux sûrs de soumission de plaintes et des services d'aide disponibles pour les survivant(e)s.
- Coordination du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) sensible aux VBG : il assurera la coordination et le bon fonctionnement de la sous-commission VBG au sein du mécanisme de gestion des plaintes du Projet. Le/la Consultant(e) adoptera en permanence une approche « centrée sur la survivante » pour veiller à ce que toutes les plaintes liées aux EAS/HS soient reçues et traitées de manière confidentielle, diligente et éthique, conformément aux principes directeurs internationaux en gestion des données VBG (sécurité, confidentialité, respect, non-discrimination). Le/la Spécialiste VBG supervisera la qualité du traitement et de la vérification administrative de la plainte et l'application de sanctions appropriées si des allégations sont jugées fondées. Il/Elle s'assurera également que des canaux pour soumission de plainte sûrs et accessibles (ligne téléphonique dédiée, boîtes à plaintes, points focaux féminins, etc.) sont en place et confirmé comme étant accessible aux femmes lors des consultations<sup>2</sup>, que le personnel chargé de recueillir les plaintes est formé à la gestion des divulgations de VBG, et que les survivant(e)s reçoivent – avec leur consentement – une assistance adéquate (médicale, psychosociale, juridique) tout en respectant leur droit à la confidentialité et à la sécurité. Enfin, le/la Spécialiste VBG évaluera l'efficacité du dispositif d'écoute psychologique existant (par ex. le numéro vert pour les survivantes de violences basées sur le genre à Kinshasa) afin de vérifier sa capacité à fournir des services de qualité dans le respect de la dignité et des droits des femmes, et proposera des recommandations pour l'améliorer si nécessaire.

---

<sup>2</sup> Ces consultations doivent être organisées régulièrement en petits groupes réservés aux femmes, animées par une femme et se déroulant dans un lieu sûr. Aucune question sur les violences subies ne doit être posée, mais si une femme révèle avoir été victime de violences, l'animatrice doit lui proposer une orientation vers les services de prise en charge des VBG.

- Suivi des partenaires d'exécution (ONG spécialisée, etc.) : il/elle assurera un suivi permanent des interventions menées par l'ONG spécialisée en VBG recrutée dans le cadre du Projet (pilier communautaire 2a). A cet effet, le/la Consultant(e) :
  - suit l'exécution du contrat de l'ONG spécialisée, en vérifiant le respect des clauses contractuelles, l'atteinte des livrables dans les délais impartis, la conformité des dépenses engagées aux lignes budgétaires approuvées, et la transmission de rapports de qualité.
  - Supervise la mise en œuvre sur le terrain des activités VBG/EAS/HS prévues, à travers des contacts réguliers avec l'ONG et des visites sur sites, afin de s'assurer de l'effectivité des actions (sessions de formation, sensibilisations communautaires, fonctionnement des comités locaux de veille, etc.).
  - suit les indicateurs de performance EAS/HS définis pour le Projet, en collectant les données nécessaires et en tenant à jour un tableau de suivi mis à jour périodiquement.
- Evaluation des interventions et ajustements : il procédera à une évaluation continue de la mise en œuvre des mesures VBG, notamment :
  - de l'efficacité des interventions menées par l'ONG spécialisée et les autres prestataires contribuant à la lutte contre les VBG (par exemple, évaluer la qualité des formations dispensées, le niveau de sensibilisation atteint dans les communautés, le fonctionnement du système de référencement des survivantes, etc.) ;
  - des résultats et impacts progressifs des activités VBG/EAS/HS déployées (par exemple, évolution du nombre de plaintes reçues et traitées, évolution de la perception des risques VBG par la communauté, retombées sur l'autonomisation des femmes, etc.).

Sur la base de ces évaluations, il/elle identifiera, analysera et expliquera les écarts éventuels entre les résultats prévus et les résultats observés, puis formulera les recommandations appropriées pour améliorer la performance du Projet en matière de prévention et de réponse aux VBG/EAS/HS. Le/la Consultant(e) proposera également, si nécessaire, des ajustements au programme d'activités VBG – par exemple de nouveaux partenariats, des mesures additionnelles de mitigation, un renforcement de capacités spécifique, etc. – afin d'assurer l'efficacité et la bonne exécution des mesures de gestion des risques VBG tout au long du Projet.

- Coordination interinstitutionnelle et capitalisation : il travaillera en synergie avec les autres experts de l'UCP et des entités impliquées dans le PDI3 pour intégrer la dimension VBG de manière transversale. Le/la Spécialiste VBG impliquera, le cas échéant, les structures gouvernementales locales compétentes (au niveau provincial : Division provinciale du Genre, zones de santé, autorités locales, etc.) dans les activités de prévention et de réponse aux VBG menées par l'ONG ou par le Projet, afin d'assurer l'appropriation locale des initiatives et la pérennité des actions. Il/Elle participera aux réunions de coordination trimestrielles du Projet (incluant l'ONG VBG et les autres partenaires techniques tels que services médicaux, police/judiciaire, représentants communautaires, etc.) pour discuter des progrès réalisés, partager les retours

d'expérience et leçons apprises, et recadrer les interventions si nécessaire. Le/la spécialiste prendra également part aux missions de supervision sur le terrain aux côtés de l'équipe de l'ADPI, apportant son appui à l'évaluation des activités en cours et à l'élaboration des rapports de mission correspondants.

- **Rapports et documentation** : il rédigera des rapports détaillés et réguliers sur l'ensemble des activités VBG/EAS/HS du Projet. Cela comprend la préparation de rapports périodiques (mensuels, trimestriels, annuels) décrivant l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'Action VBG/EAS/HS, les activités réalisées, les résultats obtenus (y compris les indicateurs VBG), les difficultés rencontrées et les mesures correctives apportées. Le/la Consultant(e) élaborera également des rapports circonstanciels ad hoc dès que nécessaire (par exemple suite à un incident majeur<sup>3</sup> ou à la demande du Directeur de Projet, de la Direction d'ADPI ou des bailleurs), détaillant les faits, les actions entreprises et les recommandations formulées. En particulier, il/elle produira un rapport spécifique sur le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) sensible aux EAS/HS, incluant des statistiques sur les plaintes (nombre reçues/traitées), l'analyse de leur traitement (délais, obstacles rencontrés, satisfaction des survivantes), ainsi que l'état de déploiement des codes de conduite auprès des différents acteurs du Projet – avec mention des ajustements effectués pour renforcer ces dispositifs si besoin. L'ensemble de ces livrables sera transmis à l'ADPI et intégré dans le reporting global du Projet (mensuels, trimestriels, etc.) à destination des partenaires techniques et financiers (Banque mondiale, BAD, etc.). En fin de mission, le/la Spécialiste VBG fournira un rapport d'achèvement récapitulatif comprenant un bilan global des activités VBG menées pendant la durée de la mission, une évaluation des progrès accomplis par rapport aux objectifs initiaux, les leçons apprises, ainsi que des recommandations stratégiques pour la pérennisation des initiatives VBG dans la suite du Projet ou sur d'autres projets similaires. Par ailleurs, le/la Consultant(e) veillera à documenter en continu les bonnes pratiques, études de cas et « success stories » émanant des activités VBG, afin de contribuer à la capitalisation des connaissances et au partage des enseignements au sein du Projet et avec les bailleurs de fonds.

#### **4.3. Livrables attendus**

Les principaux livrables que devra fournir le/la Consultant(e) Spécialiste VBG au cours de sa mission sont les suivants :

- **Rapports périodiques d'activités VBG** : rapports mensuels (et annuels) décrivant l'état d'avancement du Plan d'Action VBG/EAS/HS, les activités menées (formations, sensibilisations, réunions, etc.), les résultats obtenus (avec suivi des indicateurs VBG), les difficultés rencontrées et les mesures correctives proposées. Ces rapports

---

<sup>3</sup> Des exemples de telles exigences figurent dans les notes de bonnes pratiques sur la manière de traiter les exigences EAS/HS dans les opérations de la Banque mondiale-  
<https://thedocs.worldbank.org/en/doc/b3e4f9273f676308274e8831538d9f91-0290032023/original/SEA-SH-Civil-Works-GPN-Third-Edition-French-translation.pdf>

présenteront également les principales questions soulevées ainsi que les solutions apportées / apprentissages développés durant la période considérée.

- Rapports circonstanciés (le cas échéant) : rapports ad hoc faisant le point sur un incident ou une situation particulière (par exemple, la réponse apportée à un cas d'EAS/HS, les résultats d'une mission d'audit spécifique, etc.), avec description des faits, mesures prises et recommandations pour l'avenir.
- Rapport sur le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) et les codes de conduite : rapport détaillé – prévu à mi-parcours du Projet, avec mise à jour en fin de Projet – faisant le bilan de la mise en œuvre du MGP sensible aux EAS/HS. Ce rapport comprendra des statistiques sur les plaintes (nombre, nature), l'analyse de leur traitement (délais de résolution, taux de clôture, satisfaction des survivantes, ainsi que l'état de la mise en œuvre des codes de conduite par les différentes parties (entrepreneurs, personnel de l'ADPI, etc.), ainsi que les ajustements entrepris pour renforcer ces dispositifs.
- Rapport d'achèvement de mission : à la fin du contrat, rapport final récapitulatif incluant un bilan global des activités VBG menées pendant la mission, une évaluation des progrès accomplis par rapport aux objectifs initiaux, les leçons apprises en cours de route, et des recommandations stratégiques pour assurer la pérennisation des initiatives VBG dans la suite du Projet ou sur d'autres projets similaires.

Il convient de noter que l'ensemble de ces rapports devra être rédigé en langue française. Les rapports périodiques devront être remis à l'ADPI dans les délais requis pour être incorporés dans le reporting global du Projet, et ils seront partagés avec les partenaires techniques et financiers (Banque mondiale, BAD, etc.).

Pour synthétiser les échéances de livraison de chaque livrable, le tableau ci-dessous récapitule les principaux livrables attendus et leur fréquence ou échéance de remise :

<b>Livrable</b>	<b>Fréquence / Echéance</b>
Rapport mensuel d'activités VBG	Mensuelle (à la fin de chaque mois)
Rapport annuel d'activités VBG	Annuelle (sous 1 mois après la fin de chaque année du Projet)
Rapports circonstanciés (sur demande)	En cas d'incident majeur ou à la demande du Coordonnateur/ADPI
Rapport sur le MGP et Codes de conduite	A mi-parcours du Projet, puis mis à jour en fin de Projet
Rapport d'achèvement de mission	A la fin du contrat / de la mission du Consultant

## **5. Durée de la mission et lieu d'affectation**

Le/La Consultant(e) Spécialiste VBG sera recruté(e) pour une durée initiale de douze (12) mois. Le contrat pourra être renouvelé annuellement en fonction des besoins du Projet et

sur la base d'une évaluation satisfaisante de la performance du/de la Consultant(e) (évaluation conduite par le Directeur du Projet PDI3 et l'ADPI). Une période d'essai de trois (3) mois est prévue au début du contrat. En tout état de cause, la durée totale du contrat ne pourra excéder la durée de vie restante du Projet PDI3.

Lieu d'affectation : le poste sera initialement basé à Kinshasa, au siège de l'ADPI-RDC. Cependant, quand le bureau à Matadi sera opérationnel, le poste sera basé à Matadi pour être plus proche des activités sur le terrain. En entretemps, de fréquentes missions de terrain sont à prévoir dans les zones concernées par le Projet – notamment dans la province du Kongo Central (villes de Matadi, Boma, et territoires de Lukula, Luozi, Seke-Banza, Songololo, Tshela, etc.), ainsi que toute autre localité impactée par le Projet. Le/la Consultant(e) disposera des facilités de transport nécessaires pour effectuer ces déplacements (pris en charge par le Projet), conformément aux procédures en vigueur.

Le démarrage souhaité de la mission est prévu dès la finalisation du processus de recrutement, idéalement vers février 2026, afin d'accompagner le lancement des activités du Projet.

## **6. Profil du/de la Consultant(e) recherché(e)**

Le/La Consultant(e) Spécialiste en prévention et réponse aux VBG devra posséder les qualifications et expériences suivantes :

- Formation académique : diplôme universitaire Bac+5 minimum (Master ou équivalent) en sciences sociales, droit, santé publique (médecine), études de genre, développement international ou tout autre domaine pertinent. Une spécialisation post-universitaire en études de genre, droits des femmes, protection de l'enfance, santé de la reproduction ou discipline connexe serait un atout important. Il sied de noter qu'une expérience professionnelle significative et directement pertinente dans le domaine des VBG pourra, dans certains cas, compenser un niveau académique légèrement inférieur, dans une approche de valorisation des acquis professionnels.
- Expérience professionnelle : au moins cinq (5) années d'expérience avérée dans la prévention et la lutte contre les violences basées sur le genre, ou dans des domaines connexes tels que le développement social et communautaire axé sur les questions de genre. Une expérience significative dans la mise en œuvre ou la supervision de projets financés par des bailleurs de fonds internationaux (Banque mondiale, Nations Unies, BAD, etc.) comportant des composantes VBG/EAS/HS est fortement souhaitée.
- Compétences techniques spécifiques : Bonne connaissance des principes directeurs et normes éthiques internationaux encadrant la gestion des violences basées sur le genre (par ex. approche centrée sur la survivante, principes de confidentialité et de consentement éclairé, gestion sécurisée des données sensibles). Maîtrise avérée des meilleures pratiques en matière de prévention, d'atténuation et de réponse aux VBG dans le contexte de projets de développement/infrastructures, y compris la mise en place de mécanismes de plainte sensibles aux VBG/EAS/HS et de systèmes de référencement des survivantes. Connaissance de la législation nationale congolaise

relative aux violences sexuelles et basées sur le genre, ainsi que des stratégies et plans d'actions nationaux en la matière.

- Expérience en mobilisation communautaire et sensibilisation : expérience pratique de l'organisation ou de la supervision de campagnes de sensibilisation communautaire sur les droits des femmes, l'égalité de genre, la santé de la reproduction ou la prévention des VBG. La maîtrise des approches participatives d'IEC/CCC (Information, Éducation et Communication pour le Changement de Comportement) serait un atout apprécié.
- Aptitudes en formation et renforcement de capacités : capacité avérée à former et à sensibiliser des publics divers (équipes de projet, communautés locales, partenaires institutionnels ou associatifs) sur les questions de VBG/EAS/HS. Une expérience en élaboration de modules de formation, en conduite d'ateliers participatifs et en animation de sessions de formation est souhaitée.
- Compétences linguistiques : maîtrise du français à l'oral comme à l'écrit indispensable, avec d'excellentes capacités de rédaction et de synthèse en français. Bonne connaissance de l'anglais requise (niveau professionnel), afin de pouvoir interagir avec les partenaires techniques et financiers anglophones et de pouvoir consulter des documents techniques de référence en anglais. La connaissance d'au moins une langue locale parlée dans la zone du Projet (par exemple le lingala, le kikongo ou d'autres langues du Kongo Central) constitue un atout supplémentaire pour faciliter la communication avec les communautés.
- Compétences informatiques : maîtrise des outils informatiques de base indispensable, notamment les logiciels de bureautique (traitement de texte, tableur, présentation), la messagerie électronique et la recherche Internet. Une aisance dans l'utilisation d'outils numériques de collecte de données ou de suivi-évaluation (smartphone, tablette, applications de gestion de base de données, etc.) serait un plus.
- Qualités personnelles : excellentes capacités de communication et de facilitation. Sensibilité culturelle et capacité à interagir avec des populations vulnérables avec tact et empathie. Rigueur, intégrité et sens éthique irréprochable, en particulier en ce qui concerne la confidentialité des informations sensibles. Capacité avérée de travail en équipe pluridisciplinaire et sous pression, ainsi que d'excellentes aptitudes de coordination avec de multiples parties prenantes.

Le consultant à recruter relèvera de la Catégorie C2, correspondant à un consultant justifiant d'une expérience professionnelle pertinente comprise entre six (6) et onze (11) années, notamment dans la prévention et la lutte contre les violences basées sur le genre, ou dans des domaines connexes tels que le développement social et communautaire axé sur les questions de genre.

La catégorie retenue servira de base à la détermination de la rémunération du consultant, conformément barème des rémunérations en vigueur applicable aux projets financés par la Banque mondiale en République Démocratique du Congo.

**Remarques :** Le poste étant ouvert aux ressortissant(e)s de tous pays, les candidat(e)s internationaux(ales) sont encouragé(e)s à postuler s'ils/elles remplissent les critères ci-dessus. Toutefois, une bonne compréhension du contexte socio-culturel congolais et des dynamiques locales sera considérée comme un avantage significatif. Par ailleurs, compte tenu de la nature du poste lié aux questions de genre, les candidatures féminines sont fortement encouragées.

## **7. Modalités de soumission des candidatures**

Constitution du dossier de candidature : Les candidat(e)s intéressé(e)s sont invité(e)s à soumettre un dossier de candidature complet comprenant :

- Une lettre de motivation (en français) exposant la compréhension du rôle et des enjeux de la mission, les raisons de l'intérêt pour le poste, et présentant les compétences et expériences pertinentes au regard des exigences du poste. Il est conseillé d'y inclure également un aperçu de l'approche ou de la méthodologie que le/la candidat(e) propose d'adopter pour accomplir la mission.
- Un Curriculum Vitae détaillé et à jour, mettant en évidence la formation académique, l'expérience professionnelle (avec pour chaque poste occupé une description des tâches et réalisations pertinentes), les formations complémentaires suivies, ainsi que les compétences spécifiques (langues, informatique, etc.). Le CV devrait idéalement inclure les coordonnées d'au moins trois références professionnelles pouvant attester de l'expérience du/de la candidat(e) (nom, fonction, relation, téléphone et/ou email).
- Copies de documents justificatifs (le cas échéant) pouvant appuyer la candidature : diplômes, certificats de formation, attestations d'emploi pertinentes, etc. Ces pièces pourront être exigées du/de la candidat(e) retenu(e) pour vérification si elles n'ont pas été fournies initialement.

Modalités d'envoi : Les candidatures devront être transmises en langue française, au plus tard le [date limite à insérer], par courrier électronique ou par courrier physique sous pli fermé, à l'une des adresses suivantes :

Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand Inga (ADPI-RDC)  
Référence : Candidature – Spécialiste VBG/Inga-3  
26, Boulevard Tshatshi, Kinshasa-Gombe  
République Démocratique du Congo  
E-mail : [adresse email de contact pour le recrutement]

Si l'envoi électronique est choisi, les documents de candidature devront être transmis en pièces jointes aux formats Word et/ou PDF. L'objet du courriel devra indiquer clairement « Candidature Spécialiste VBG – PDI3 ».

Il convient de noter que l'ADPI-RDC se réserve le droit de conduire les entretiens de sélection par visioconférence si nécessaire. Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s à l'issue de l'évaluation des dossiers de candidature seront contacté(e)s pour participer aux étapes

suivantes du recrutement. L'ADPI garantit un processus de sélection transparent et fondé sur le mérite.

## **8. Critères de performance du/de la Consultant(e)**

La performance du/de la Spécialiste VBG recruté(e) fera l'objet d'un suivi régulier par l'ADPI. Des indicateurs clés de performance (Key Performance Indicators, KPI) sont définis ci-dessous pour évaluer les résultats du/de la Consultant(e) au regard des objectifs de sa mission :

- Gestion efficace des activités VBG/EAS/HS : niveau de réalisation des activités planifiées (formations, campagnes de sensibilisation, déploiement des mesures de mitigation, etc.) dans le respect des délais, du budget alloué et de la qualité attendue. Une bonne coordination de la part du/de la Consultant(e), évitant les retards injustifiés et assurant la conformité des actions aux normes de qualité, sera déterminante pour une évaluation positive.
- Qualité des documents techniques produits : pourcentage de documents techniques du Projet intégrant les aspects VBG (par ex. termes de référence d'études, rapports et plans de sauvegarde environnementale et sociale, etc.) qui sont préparés ou revus par le/la Consultant(e) et approuvés du premier coup par la Banque mondiale (IDA) ou les autres bailleurs, sans commentaires substantiels liés à l'intégration des aspects VBG, ni sur la durée ou le coût des mesures proposées. (Indicateur cible exemple : 100 % des TdR d'études environnementales et sociales intégrant la dimension VBG validés sans commentaires majeurs de l'IDA.)
- Conformité des plans et rapports de sauvegarde : pourcentage des rapports ou plans de sauvegarde sociale (par ex. Plan d'Action VBG, sections VBG des EIES, Plans de Gestion Environnementale et Sociale, etc.) examinés par le/la Spécialiste VBG et jugés satisfaisants dès la première soumission aux bailleurs (notamment l'IDA). Autrement dit, absence de commentaires critiques de la part des bailleurs sur l'évaluation des risques VBG, l'inventaire des services de prise en charge disponibles, les mesures de prévention/réponse proposées et leur chiffrage. (Objectif : maximiser la qualité de ces documents dès la phase initiale pour répondre pleinement aux exigences des bailleurs.)
- Efficacité du mécanisme de plaintes VBG : pourcentage de plaintes EAS/HS traitées et clôturées dans un délai maximal de 8 semaines après leur réception par le MGP sensible aux VBG. Cet indicateur reflète la réactivité et l'efficacité du système mis en place pour gérer les plaintes VBG, y compris la capacité à apporter des réponses appropriées aux survivant(e)s et à appliquer des sanctions en cas de manquement. (Exemple de cible : 100 % des plaintes résolues dans les 2 mois suivant le signalement, sauf cas exceptionnels dûment justifiés.)
- Participation et suivi du Projet : niveau d'implication du/de la Consultant(e) dans les mécanismes de suivi du Projet (taux de participation aux réunions de coordination, aux missions de supervision, etc.) et qualité de ses contributions (comptes rendus, recommandations pertinentes, etc.). La capacité du/de la Spécialiste VBG à documenter les progrès (notamment via la mise à jour du tableau de bord des indicateurs VBG) et à

fournir aux décideurs des informations fiables pour orienter l'action sera également un critère important.

Ces indicateurs de performance pourront être affinés d'un commun accord lors de la prise de fonction du/de la Consultant(e). Une évaluation formelle de la performance sera réalisée à mi-parcours de la mission (après 6 mois) et en fin de contrat, afin de décider d'un éventuel renouvellement du contrat et de tirer les enseignements nécessaires pour la suite du Projet.

## **9. Obligations de confidentialité et autres dispositions**

Etant donné la nature sensible des données et informations manipulées dans le cadre de cette mission (notamment l'identité et les témoignages des survivant(e)s de VBG/EAS/HS, les rapports d'incidents, etc.), le/la Consultant(e) Spécialiste VBG sera tenu(e) à une obligation stricte de confidentialité. Il/Elle s'engage à traiter de façon confidentielle toutes les informations portées à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions, à ne les divulguer à aucun tiers non autorisé, et à respecter pleinement l'intimité et la dignité des personnes survivantes. Cette obligation de confidentialité s'appliquera pendant toute la durée du contrat et demeurera en vigueur après l'expiration de celui-ci. Le non-respect de cette clause pourra entraîner des sanctions disciplinaires et/ou la résiliation immédiate du contrat, sans préjudice d'éventuelles poursuites au regard de la législation en vigueur.

En outre, le/la Consultant(e) devra adhérer aux plus hautes normes d'éthique et de conduite professionnelle. Il/Elle sera notamment soumis(e) au Code de conduite interne de l'ADPI, qu'il/elle devra signer dès le début de son contrat. Le/la Consultant(e) s'engage à signaler sans délai à l'ADPI tout conflit d'intérêt potentiel ou toute situation pouvant compromettre son objectivité dans la réalisation de sa mission. Il/Elle veillera également à faire preuve d'impartialité et de respect envers toutes les parties prenantes (communautés, collègues, partenaires, etc.), et à promouvoir en toutes circonstances les valeurs de respect des droits humains, d'égalité de genre, et de tolérance zéro vis-à-vis des violences basées sur le genre.

En résumé, ce poste offre l'opportunité de contribuer de manière significative à la création d'un environnement sûr et respectueux pour les communautés affectées par le projet Inga-3, en veillant à ce que le développement d'une infrastructure d'envergure s'accompagne d'une gestion exemplaire des risques sociaux et d'une promotion active de l'égalité de genre. Les candidat(e)s possédant le profil requis et animés par la volonté de relever ce défi sont vivement encouragé(e)s à soumettre leur candidature conformément aux modalités ci-dessus. L'ADPI garantit un processus de sélection transparent et fondé sur le mérite, et attend de son/sa futur(e) Spécialiste VBG un engagement total en faveur de la protection des populations vulnérables et du succès du Projet, dans le respect des meilleures pratiques internationales. Les candidatures féminines sont particulièrement encouragées.